

**DECISION DU PRESIDENT
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

DECISION N°2023.00147

**PROJET CITE DU DESIGN 2025 - MAITRISE D'OEUVRE
POUR LA CREATION D'UN FOYER ETUDIANT, D'UNE
SALLE A USAGES PEDAGOGIQUES POLYVALENTS ET
AMENAGEMENT DE LA COUR NORD-EST POUR L'ECOLE
SUPERIEURE D'ART ET DESIGN DE SAINT-ETIENNE -
ATTRIBUTION DU MARCHE**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles R. 2123-1 1° et R. 2123-4,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

VU l'arrêté n°2023.00064 en date du 23 février 2023 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Hervé REYNAUD, dans les domaines de l'administration générale, des marchés publics, des grands projets d'aménagement et des grands équipements métropolitains,

CONSIDERANT que la consultation a pour objet le choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre pour la création d'un foyer étudiant, d'une salle à usages pédagogiques polyvalents et l'aménagement de la cour nord-est pour l'Ecole Supérieure d'Art et Design de Saint-Etienne,

CONSIDERANT qu'à cet effet, une consultation selon une procédure adaptée a été lancée, avec un avis d'appel public à la concurrence envoyé le 09 décembre 2022 sur les supports Marché Online et sur le site internet de Saint-Etienne Métropole, avec une remise des candidatures pour le 23 janvier 2023 à 12h00,

CONSIDERANT qu'à l'issue de la phase candidature, quatre entreprises ont remis une offre dans les délais :

- BIR ARCHITECTURE - 20 rue Etienne Morillon - 69440 Mornant,
- SAS BAUDET & MAZOYER ARCHITECTES – 10 rue Catherine Favre – 690008 Lyon,
- BASA - Agence d'architecture coopérative – 20 rue Dumont – 69004 Lyon,
- EUTOPIA architecture – 10 rue Marius Patinaud – 42000 Saint-Etienne,

CONSIDERANT que ces quatre offres conformes ont été jugées au regard des critères de jugement définis dans la publicité et le règlement de la consultation, à savoir : le prix des prestations pondéré à 30 % et la valeur technique de l'offre pondérée à 70 %,

CONSIDERANT qu'il résulte du rapport d'analyse des offres, que la proposition de l'agence d'architecture BASA apparait comme étant économiquement la plus avantageuse,

DECIDE

ARTICLE 1

Le marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'un foyer étudiant, d'une salle à usages pédagogiques polyvalents et l'aménagement de la cour nord-est pour l'Ecole Supérieure d'Art et Design de Saint-Etienne est attribué à l'agence d'architecture BASA, sise 20 rue Dumont, 69004 Lyon.

Le marché est conclu pour un montant forfaitaire provisoire de 55 130,00 € HT.

RECU EN PREFECTURE

Le 06 mars 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_AU-042-244200770-20230214-C20230014710

Date de mise en ligne : 06 mars 2023

ARTICLE 2

La dépense correspondante sera imputée au budget principal sur l'opération 461 – destination CITME.

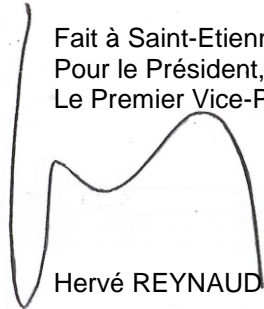
ARTICLE 3

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

ARTICLE 4

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 06/03/2023
Pour le Président, par délégation,
Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD